

# Boko Haram: le Cameroun rend hommage aux soldats tombés au front

Par Journalducameroun.com - 20/07/2015

*La cérémonie de levée de corps de six militaires s'est tenue vendredi sous la présidence du Mindef, représentant du chef de l'Etat*

Une cérémonie solennelle de levée de corps de **six soldats** tombés sur le champ d'honneur, dans la lutte contre Boko Haram à l'Extrême-Nord du pays, s'est déroulée vendredi, 17 juillet 2015, à la **cour d'honneur** du Quartier général de Yaoundé.

Au nom du chef de l'Etat Paul Biya, le ministre de la Défense (Mindef), Edgard Alain Mebe Ngo'o, a adressé un **message de compassion** et de reconnaissance de la **Nation camerounaise** aux camarades d'armes et familles de six militaires, victimes de la guerre contre le groupe islamiste les 9 mai, 10 et 24 juin derniers à Balgaram, Zelevet et Bodo dans le Logone et Chari. L'adjudant-chef Mahamat Djibrine, le sergent Moïse Dana Badoe, le caporal Marius Djounou Shounmou et les soldats Adboul-Rafiou Maliki Hamadjoda, Baima Manguilnassa et Stève Simo Nguenle, y étaient déployés en mission commandée, dans le cadre des **opérations Emergence 3 et 4 et Alpha**, pour combattre Boko Haram.



© Droits réservés Cérémonie d'hommage au Quartier Général de Yaoundé le 06 Mars 2015 (Archives)

Le colonel Roger Kuitche, commandant de la 41e Brigade d'infanterie motorisée, s'est chargé des **éloges funèbres**, en retraçant le parcours de ces soldats, morts pour la paix et l'intégrité territoriale. *«Ils ont aimé leur patrie et ont contribué à lui redonner l'honneur face à l'obscurantisme d'une secte pernicieuse aux méthodes relevant d'une autre époque, le Boko Haram»*, a témoigné le colonel Roger Kuitche.

A l'occasion, le Mindef a attribué la médaille de la vaillance avec citation à l'ordre de l'armée à titre posthume, à chacun des six soldats décédés. Selon Edgard Alain Mebe Ngo'o, Paul Biya a également prescrit que tous les

moyens soient mis en œuvre pour que les obsèques de ces compatriotes se déroulent dans la dignité et que la prise en charge des ayants-droit soit assurée.

Source : <http://www.journalducameroun.com/article.php?aid=20918>